

N° 535 - SEPTEMBRE 2026

**L'ADIL NE DÉMARCHE JAMAIS LES PARTICULIERS
QUE CE SOIT À DOMICILE, PAR TÉLÉPHONE
OU PAR MAIL**

ATTENTION AUX FAUX DÉMARCHEURS !

L'ADIL ne démarché jamais les particuliers, que ce soit à domicile, par téléphone ou par mail.

Notre mission est simple : informer, conseiller et accompagner les particuliers qui nous sollicitent dans leurs projets logement, gratuitement, de manière neutre et personnalisée.

Les bons réflexes :

- Ne donnez jamais vos informations personnelles ou bancaires.
- Ne signez rien sous la pression.
- **En cas de doute, contactez nous directement au 05 53 09 89 89 ou contact@adil24.org.**

Consulter notre dépliant sur le démarchage frauduleux :

<https://www.anil.org/actualites-evenements/details/ladil-ne-demarche-jamais-les-particuliers/>

SOURCE : ANIL

L'ADIL réunit l'État, le Conseil Départemental, les collectivités locales, Action Logement, des organismes d'intérêt général, des professionnels publics et privés concourant au logement et des représentants des usagers.

Agréée par l'État, l'ADIL s'appuie sur le centre de ressources de l'ANIL (Agence nationale pour l'information sur le logement) et vous offre un conseil complet, neutre et gratuit sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales concernant votre logement.